



Collectif Montée des Eaux (CMDE)

CR réunion de coordination vendredi 28.02.2025 (9h30-11h30)

Compte-rendu final, 02 03 2025

Présents: Gérard LE BARS (GLB) / Osons!, Bernard GOGUEL (BG), Gérard COLLIN (GC), Michel DUVAİL (MD)/ Intra Malo, Patrick MARGRON (PM) / APPSAM, Gilbert MARGUIER (GM) / Rothéneuf Environnement

Excusée: Marie FEUVRIER (MF) / APEME

En introduction, GC confirme que le CMDE a une double ambition, nationale et locale:

- **nationale**: peser sur le débat public, contribuer aux textes législatifs, partager nos réflexions avec - et aider - d'autres associations environnementales littorales etc;
- **locale**: amener l'Etat ("COFIL" de Saint-Malo) à concerter avec les citoyens sur la révision du PPRSM bien avant l'enquête publique, et à adopter des hypothèses plus responsables dans un environnement fondamentalement changé consécutivement au dérèglement climatique. Le cas de Saint-Malo doit également permettre de valider une approche méthodologique transposable à d'autres villes-ports françaises (ex. Le Havre).

La MDE n'est pas un risque de survenance d'événement accidentel unique (type explosion sur un site industriel, ou phénomène météo extrême), mais une *certitude en évolution lente* (par rapport à l'amplitude des marées, et aux surcotes) : c'est un mouvement de fond *prédictible* qui accroîtra au fil des ans les risques devant être pris en compte dans l'aménagement et la vie du territoire côtier, jusqu'à les rendre déterminants à terme.

Nos enfants et petits-enfants, dans une puis deux générations, récolteront les fruits de notre prévoyance, ou imprévoyance...

BG fait un **rappel historique sur le PPRSM de Saint-Malo** qui, comme celui du Marais de Dol (l'autre PPRSM du Département 35), a été mis en place à la suite de la tempête Xynthia (nuit du 27 au 28 février 2010) qui avait montré la nécessité d'actualiser et accélérer la mise en œuvre des PPRL sur les côtes françaises. Basé sur la Circulaire de juillet 2011¹, approuvé le 18 juillet 2017 (à comparer au 25 août 2016

¹ **Circulaire MEDDTL du 27 juillet 2011** relative à la prise en compte du risque de submersion marine dans les plans de prévention des risques naturels littoraux. Texte non paru au Journal officiel, mais disponible ici : https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/documents/Bulletinofficiel-0025182/met_20110015_0100_0021.pdf

Document cité : **Guide méthodologique 1997**, disponible ici : <https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/43658/plans-de-prevention-des-risques-littoraux-ppr-guide-methodologique?lg=fr-FR>

pour le marais de Dol), il comportait une zone dérogatoire au principe d'inconstructibilité en zone d'aléa fort, dite zone d'intérêt stratégique (ZIS), demandée par la ville de Saint-Malo.

Cette ZIS a été supprimée en mai 2022, au vu de l'EDD (*Etude de danger*) formant l'autorisation unique environnementale du **système d'endiguement de Saint-Malo** ; et remplaçant les autorisations antérieures de septembre 2010 (digues de front de mer au nord) et de mars 2011 (digues portuaires à l'ouest). Toutes ces digues sont en outre passées sous maîtrise d'ouvrage unique (SMA), la compétence GEMAPI étant assurée depuis 2015 par l'Agglomération.

ZIS supprimée, et digues classées A (au lieu de B précédemment, du simple fait que la barre de classement selon la population protégée était descendue entre-temps), imposaient l'engagement d'une procédure de révision du PPRSM, actée par la DGPR : ref. **Porter à Connaissance du 25 mai 2022**, disponible ici : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/contenu/telechargement/59036/398982/file/22_05_25_PaC_PPRSM_ZIS_vf.pdf

GM: Quels sont les objectifs du Collectif ? Quelle position tenir selon que le Copil conclura à 80, 90 ou 100 cm de MDE ? Quel type de communication simple, pédagogique vers les différents interlocuteurs (citoyens, élus, services spécialisés) en se référant toujours à une bibliographie précise et solide?

A cela le Collectif répond.

- Notre rôle premier est d'être un passeur de connaissances du monde scientifique vers les élus et l'Etat. Travail sérieux, argumenté, documenté, référencé.

- Contester si nécessaire l'argumentaire développé par le COPIL pour justifier le niveau de MDE, d'où l'importance de disposer d'une base scientifique solide et validée par des experts reconnus.

- Obtenir que le PPRSM soit révisé régulièrement, sur une longue période, au fur et à mesure que les connaissances dans le domaine de la MDE augmenteront. La non prise en compte de la subsidence dans les précédents rapports du Copil interpelle le CDME.

- " Etre fort globalement (France) pour être écouté localement" d'où le Comité Scientifique et les actions à l'Assemblée Nationale, le Sénat ou à Marseille (invité à une prochain colloque)

- Lorsqu'il va s'agir du PLU et autres documents d'urbanisme..."Dire ce qu'il ne faut pas faire !" sur des points clés, sensibles, pour ne pas se substituer aux autorités rédactrices d'un document dense et complexe.

Ce guide a été réactualisé en 2014, disponible ici : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_m%C3%A9thodo_PPRL_%202014.pdf

ATTENTION : il faut considérer aussi le **Décret PPRI 2019**, dont les modalités d'application sont ici : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Modalit%C3%A9s%20d%E2%80%99application%20du%20d%C3%A9cret%20PPRI%20E2%80%93%20Novembre%202019.pdf>

- Chaque association communiquera à partir de sa propre plateforme sur la base des informations et des documents en provenance du CDME. L'objectif est une communication simple et fonctionnelle, factuelle, via des communiqués de presse pour le moment ou bien des synthèses, toujours en français lorsqu'elles sont à destination du grand public.

- Le sujet MDE devrait être un enjeu fort lors des élections municipales de Saint-Malo à venir (il en est très probablement de même dans de nombreuses villes littorales). La révision en cours du PPRSM, engagée avec un an de retard sur son annonce faite en mai 2022, sera-t-elle achevée (y compris la présentation du projet au public, avec temps d'enquête publique préalable à sa validation) avant la période de réserve électorale ?

GLB précise:

- l'importance des objectifs d'action locale, communiquer, sensibiliser pour informer les citoyens;

- la nécessité de suivre ce que GLB appelle les "précautions notariales" dans un contexte (la MDE) qui peut provoquer de nombreux conflits.

1. Le point sur actions et contacts en cours

- Assemblée Nationale: contribution envoyée.

- Sénat: invitation Sénateur R DANTEC à Marseille 31 mars / 1er avril au "SOMMET CLIMATE CHANCE EUROPE AFRIQUE 2025": consensus pour participation GC qu'il accepte de prendre à sa seule charge si nécessaire.

- Contacts universitaires et scientifiques Caen, Poitiers, Marseille... : en cours, excellents retours, très positifs

- Contacts autres associations: une association environnementale Le Havre va probablement rejoindre le CMDE; autres contacts en cours en ligne avec l'ambition nationale du Collectif

- COPIL PPRSM Saint-Malo: pas de retour pour le moment à notre courrier du 30 jan; BG va tenter de s'enquérir de la date de la prochaine réunion

- communication grand public: fort consensus pour développer -> communiqué de presse, document Ass Nat à diffuser etc via sites internet associations, infolettre, flyer (finalisation c/o PM)

- PLU Saint-Père-Marc-en-Poulet : contribution à déposer mercredi 5 mars (BG)

2. Structuration de notre Collectif.

- Comité scientifique: Heidi SEVESTRE, Eric BLAYO, Laurent LABEYRIE

- Rôles et responsabilités: montée des eaux : GC, événements extrêmes : GLB proposé , PAPI et PLU : JPJ proposé; PPRSM : BG proposé. Un flyer en cours de construction sera finalisé par PM.

- Création site internet: reportée, préférer diffusion via sites internet associations partenaires

- D'avantage traduire l'anglais avec aide IA, systématiquement pour la comm grand public

- Adresse cmde@ : création 2nde adresse cscmde@googlegroups.com pour notre comité scientifique : c/o GM

- Slogan à changer pour *La mer monte, préparons-nous!*

3. Autres sujets ?

- 2 sollicitations d'étudiants en architecture et urbanisme dans le contexte du dérèglement climatique

- contacter Hugo BESNIER c/o PM

- contacts en cours avec Mr MELACCA expert en assurances; et Mr KERJEAN qui a déjà été impliqué dans le débat sur le PPRSM Saint-Malo de 2017.

- Transmettre logos HD des associations partenaires du collectif à GC.

- Le journal Pays Malouin fera paraître un article sur la MDE dans le prochain numéro (06 mars) après avoir longuement fait part des échanges lors de l'AG de l'Appsam du 19 février.

- Pour répondre à la question de MV - quels moyens le Collectif pourrait mettre en oeuvre pour s'adresser aux Jeunes? le journal Banc Public (Osons!) est cité comme support possible.

--

Gérard COLLIN

Porte-parole du Collectif Montée Des Eaux

La mer monte, préparons-nous !